



## La ville de Triel sur Seine recrute un(e)

# DIRECTEUR DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES H/F

(REMPLACEMENT D'UN CONGÉ MATERNITÉ TEMPS PLEIN ET D'UN MI-TEMPS THÉRAPEUTIQUE)

Placé sous l'autorité de la coordinatrice des accueils périscolaires ; la mission principale des directeurs des accueils périscolaires est de garantir l'accueil des enfants de 3 à 11 ans sur les temps périscolaires (matin/midi et soir) par la combinaison des actions suivantes :

- Mettre en œuvre le Projet pédagogique et de fonctionnement en adéquation avec le Projet Educatif de Territoire (PEDT)
- Assurer la direction de l'accueil périscolaire ou extrascolaires dont ils ont la charge
- Assurer la mise en place des règles établies collectivement
- Appliquer la réglementation des Accueils Collectifs de mineurs Accueillir les parents et les enfants aux horaires établis
- Assurer la continuité éducative entre l'école et les temps périscolaires,
- Dynamiser et manager l'équipe d'animation Garantir les effectifs et les transmissions pour les facturations aux familles
- Suivre le budget de la structure
- Evaluer, accompagner, former les animateurs de la structure
- Assurer les missions de directeurs ou directeurs adjoints des accueils de loisirs extrascolaires (durant les périodes de congés)

A ce titre il est garant de la sécurité affective et physique des enfants dont il a la charge :

### Autonomie et responsabilités :

- Elaboration du projet pédagogique et de fonctionnement,
- Elaboration d'un planning d'activités en lien avec les équipes d'animateurs
- Gestion des présences et absences par l'élaboration de listings numériques
- Organisation des groupes de restauration et des groupes « d'ateliers ludiques » en fonction des éléments de terrain
- Assurer une relation cordiale et professionnelle avec les enseignants
- Gérer les stocks et l'utilisation du matériel pédagogique
- Veiller au bon usage des locaux
- Informer la coordinatrice des absences des animateurs de leur site (gestion collaborative des remplacements)

### Compétences et savoir-faire :

- Connaissance de la réglementation en matière d'accueils périscolaires,
- Connaissance du développement de l'enfant,
- Connaissance des techniques et démarches pédagogiques
- Connaissances des ressources pédagogiques utiles à la réalisation des projets d'activités
- Connaissance du matériel pédagogique
- Connaissance des règles de base de sécurité des établissements recevant du public et les faire appliquer
- Connaissances en matière d'hygiène alimentaire et d'hygiène des locaux
- Intervenir par la médiation et la conciliation sur les situations conflictuelles en lien avec la coordinatrice des accueils périscolaires.

**Merci d'envoyer vos candidatures (CV et lettre de motivation)  
à la Direction des Ressources Humaines, ou par mail : [recrutement@triel.fr](mailto:recrutement@triel.fr)**

**Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :  
Sophie GUERIN : 01.39.70.22.36**